NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°R28-2026-227

PUBLIÉ LE 23 OCTOBRE 2026

Sommaire

Direction interrégionale de la Mer Manche Est - Mer du Nord /
Secrétariat direction

R28-2026-10-23-00005 - AR 195-2026 - portant nomination des membres, avec voix délibérative, de l'assemblée commerciale de la station de pilotage de Cherbourg (4 pages) Page 3

Direction interrégionale de la Mer Manche Est - Mer du Nord

R28-2026-10-23-00005

AR 195-2026 - portant nomination des membres, avec voix délibérative, de l'assemblée commerciale de la station de pilotage de Cherbourg

PRÉFET
DE LA REGION
NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction interrégionale de la mer
Manche Est – Mer du Nord

Division activités maritimes
Service formation et emploi maritime

Le Havre, le 23 octobre 2026

ARRÊTÉ n°195/2026

portant nomination des membres, avec voix délibérative, de l'assemblée commerciale de la station de pilotage de Cherbourg

Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code des transports ;

VU le Code des ports maritimes ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;

VU l'arrêté ministériel du 05 juin 2000 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement des assemblées commerciales ;

VU l'arrêté n° 081/2026 du 06 mai 2026 portant règlement local de la station de pilotage de Cherbourg ;

VU l'arrêté préfectoral n° SGAR/26/092 du 14 septembre 2026 du préfet de la région Normandie portant délégation de signature à Monsieur Hervé Thomas, directeur Interrégional de la mer Manche-Est Mer du Nord ;

VU l'arrêté n° 159/2026 du 14 septembre 2026 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche-Est Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche :

ARRETE :

Article 1 : A compter du 26 octobre 2026 les membres délibérants de l'assemblée commerciale de la station de pilotage de Cherbourg sont nommés ou renouvelés pour trois (3) ans, dans les conditions suivantes :

a) Représentant les armateurs :

titulaire : Mme Nathalie MENARD
suppléant : M. Amaury de FERRIERE

titulaire : M. Erwann GABRIEL
suppléant : Mme Karine INGOUF

b) Représentant les autres usagers du port :

titulaire : Mme Valérie LEFRANCOIS
suppléant : M. Cédric NOLLAIS

titulaire : M. Arnaud DEHONDT
suppléant : Mme Coralie ENAULT

c) Représentant l'autorité portuaire :

titulaire : M. Philippe DEISS
suppléant : M. Jérôme CHAUVET

d) Représentant le délégataire chargé de la gestion des principaux équipements portuaires

titulaire : M. Yann ERMISSE
suppléant : M. David PELLERIN

e) Représentant la station de pilotage de Cherbourg :

titulaire : M. Pierre FEUILLY
suppléant : M. Valentin Hamon

titulaire : M. François PIOTEYRY
suppléant : M. Valentin Hamon

Article 2 :

Cette assemblée est chargée de donner un avis motivé sur les aspects économiques du pilotage, notamment sur les conditions de service et les tarifs.

Article 3 :

L'arrêté préfectoral n° 111/2024 du 29 juillet 2024 modifié par l'arrêté n°203/2024 portant nomination des membres, avec voix délibérative, de l'assemblée commerciale de la station de pilotage maritime du port de Cherbourg, est abrogé.

Article 4 :

Le directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord ainsi que le directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Pour le préfet de la région Normandie et par délégation,

Le directeur interrégional
de la mer Manche Est – Mer du Nord,
Hervé THOMAS

